



Le 12 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte Coup de pouce Chauffage : Sonergia réaffirme et renforce son engagement

Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022, la nouvelle version de la charte Coup de pouce chauffage a été resignée par Sonergia qui compte bien la déployer activement malgré un contexte du cours des CEE très défavorable.

Une nouvelle mouture de la charte Coup de pouce Chauffage est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022. Avec des forfaits revus à la baisse sur l'ensemble des équipements et un niveau de prime rehaussé à 6,5€/MWhc à délivrer au bénéficiaire (versus 5,5€ jusqu'à présent), l'équation devient de plus en plus complexe. Au regard du cours des CEE s'affichant à 5,9€ MWhc en mars 2022 (source C2E Market), la situation semble même insoluble. Et pourtant, dans ce contexte défavorable, Sonergia réaffirme son engagement et le renforce même en étant signataire et porteur actif de cette Charte Coup de pouce.

« Depuis septembre 2021 et l'atteinte de l'objectif de la 4^{ème} période, le cours des CEE est dans une tendance baissière. Nous sommes persuadés que le gouvernement est conscient de la situation et va actionner les leviers permettant de la corriger avant la transposition de la Directive Efficacité Énergétique qui devrait conduire à une très forte augmentation de l'obligation en 2023/2024. » témoigne **Franck Annamayer, Président de Sonergia**. C'est cette conviction et le refus d'imposer un nouveau stop and go à nos partenaires qui ont poussé l'entreprise à résigner la Charte Coup de pouce chauffage alors même que tous les indicateurs sont au rouge.

Pour maintenir son activité et permettre de proposer le Coup de pouce chauffage aux bénéficiaires, Sonergia a donc fait le choix d'investir par le biais d'un emprunt conséquent auprès de ses partenaires bancaires historiques. « La seule façon de pouvoir continuer à verser la prime attendue aux bénéficiaires dans le contexte actuel est d'en faire l'avance en attendant la remontée du cours des CEE. Nous allons porter ce risque pour l'ensemble des ménages, avec un focus particulier pour les plus précaires. C'est aussi la traduction très concrète une fois de plus de notre engagement dans la lutte contre la précarité énergétique », reprend **Franck Annamayer**.

Cet engagement de Sonergia n'est pas isolé : « Nous avons demandé à 3 de nos plus fidèles partenaires de nous accompagner dans l'effort financier afin de verser la prime à un maximum de ménages. Et ils ont répondu présents ! Je suis ainsi fier de pouvoir annoncer que Sonergia s'engage à proposer de manière très opérationnelle le Coup de pouce Chauffage à toutes les catégories de ménages, notamment sur les chaudières biomasse, grâce au soutien de ses partenaires historiques. »

Un engagement fort de Sonergia donc, qui a la chance de pouvoir compter sur une situation financière saine et solide lui permettant d'être accompagnée de ses partenaires bancaires et de ses partenaires, tout en attendant un signal rapide du Ministère. « Pour continuer à financer des travaux d'économies d'énergie, le Ministère nous impose en effet de prendre des risques financiers, ce qui n'est ni notre métier, ni notre ADN chez Sonergia. Ce risque ne pourra donc être pris que sur une période limitée, dans l'attente de la remontée du cours des CEE, lui-même conditionné à une hausse rapide par le Gouvernement de l'obligation P5 pour compenser le stock P4 », conclut **Franck Annamayer**.

A propos de Sonergia :

Depuis sa création il y a plus de 10 ans à Marseille, la société Sonergia est devenue un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...) pour atteindre de meilleures performances énergétiques : www.sonergia.fr

Contacts presse :

SONERGIA

Florence LIEVYN
+ 33 (0)7 61 87 49 32
florence.lievyn@sonergia.fr

SHAN

Sonia Ben Khemis
+ 33 (0)6 27 48 27 18
sonia.benkhemis@shan.fr